



La lettre de la sénatrice

Lundi 16 janvier 2023
Lettre d'information bimensuelle n°40

Mesdames, Messieurs, Chers (ères) collègues,

A l'aune de cette nouvelle année, je vous réitère mes meilleurs vœux de santé et réussite dans vos projets et vous renouvelle l'invitation à participer aux vœux des sénateurs:

Samedi 28 janvier, 11h à la Filature de Périgueux

L'inflation galopante, le coût de l'énergie, les difficultés en matière de santé et la réforme des retraites contribuent en ce début d'année à cristalliser l'exaspération des français.

Dans le même temps, l'ONG OXFAM qui rend aujourd'hui son rapport annuel sur les inégalités mondiales, indique que depuis la crise sanitaire les 1% les plus riches ont capté 63% des richesses produites. De quoi alimenter les colères et regretter cette marche forcée du Gouvernement pour instaurer une réforme des retraites ni juste, ni urgente.

Suppression du timbre rouge et expérimentation de la fin des tournées quotidiennes du facteur, financement des agences de l'eau, accès aux logements sont autant de sujets sur lesquels je suis intervenue au Sénat en ce début d'année et que je vous invite à retrouver dans cette 40e lettre d'information.

Je reste à votre disposition et vous souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement,

Marie-Claude VARAILLAS



Avec la fin du timbre rouge, la désagrégation du service public continue

Mercredi 16 janvier lors des questions d'actualités, j'ai interpellé le Ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications sur la dématérialisation du timbre rouge et la suppression expérimentale dans 68 villes de France de la tournée quotidienne des facteurs.

Sous couvert d'améliorer l'empreinte carbone du groupe La Poste et de s'adapter à la baisse d'envoi des courriers prioritaires, ces nouvelles mesures creusent la fracture numérique et l'accès au service public.

Quand on sait que 13 millions de Français sont en difficulté avec un ordinateur ou accès à internet, comment ne pas voir dans cet abandon du timbre rouge qui bénéficiait majoritairement aux personnes les moins à l'aise avec l'informatique, un abandon des services publics au profit d'une logique commerciale.

[Retrouver mon intervention et la réponse du ministre](#)

Débat sur l'eau - Quels moyens donnés aux agences de l'eau pour accompagner les collectivités ?

Mardi 10 janvier à l'occasion du débat sur l'eau organisé par le Sénat, je suis revenue sur la situation des agences de l'eau et les conséquences du transfert de la compétence "eau et assainissement" au bloc communal.

Après avoir subi des baisses d'effectifs continues allant jusqu'à une suppression de plus de 20 % de leurs emplois, leurs moyens financiers ont été rabetés depuis 2018 par l'instauration du plafond mordant qui limite leurs capacités d'interventions financières.

Ceci n'est pas sans conséquences sur l'accompagnement des collectivités territoriales, EPCI et syndicats suite au récent transfert de compétence "eau et assainissement" obligatoire d'ici 2026.



et donc vers les contribuables locaux
et notamment à travers la GEMAPI.

Retrouvez mon intervention et la réponse de la secrétaire d'Etat

Débat sur la politique du logement dans les outre- mer

Mercredi 11 janvier, j'intervenais dans l'hémicycle sur un sujet dont les réponses ne sont toujours pas à la hauteur des besoins : le logement.

Les demandes explosent, la précarité est grandissante, la population a besoin de compter sur une réelle politique du logement pour faire face à l'ensemble des enjeux. C'est d'autant plus vrai en Outre-mer, où trop souvent, les problématiques métropolitaines s'y trouvent exacerbées.

L'échec des Plans logement Outre-mer depuis 2015 témoignent d'une inefficacité du gouvernement de porter collectivement, avec tous les acteurs des territoires, des réponses locales et concrètes face à la diversité et spécificité de chaque territoire ultra-marin. Apporter une réponse verticale n'a pas été la solution.

Lire la suite:



TRIBUNE sur la situation des urgences en Dordogne

J'ai cosigné avec les parlementaires de gauche une tribune pour dénoncer le fonctionnement en mode dégradé du service des urgences, de plus en plus fréquent et qui témoigne des difficultés grandissante de notre système de santé.

A la suite de cette tribune une visioconférence est d'ores et déjà prévue avec le Directeur régional de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et j'ai pu récemment échanger avec Monsieur Didier COUTEAUD, nouveau directeur départemental de l'ARS et lui faire part de ma mobilisation pleine et entière sur la question de la santé sur notre territoire.



« Fonctionnement en mode dégradé », « régulation de l'accès aux urgences », « modalités d'accueil adaptées », les glissements sémantiques et autres expressions oxymoriques ne manquent pas pour masquer la destruction du service public de santé.

En pleine saison estivale, alors que la Dordogne accueillait près de 2 millions de touristes, le « fonctionnement en mode dégradé » des urgences était régulièrement activé dans les centres hospitaliers du Département.

Début novembre, nous avons vécu une première historique dont on se serait pourtant bien passé. Les trois hôpitaux de Dordogne - Bergerac, Périgueux et Sarlat - ont été contraints de fermer leurs services d'urgences, faute de personnel soignant pour garantir la prise en soin des patient-es.

Lors des vacances scolaires de Noël, la même situation s'est reproduite, d'abord pendant 48h sur tout le Département. Elle s'est même prolongée jusqu'à la fin de l'année à Périgueux et à Sarlat, dans un contexte d'épidémies de grippe et de bronchiolite et de nouvelle montée du Covid. En clair, un seul mot d'ordre pour les fêtes : restez chez vous et que rien de grave ne vous arrive !

Le centre des appels d'urgences de la Dordogne, déjà très sollicité en temps normal, doit régulièrement faire face à cette « régulation » avec plus de 500 appels par jour. Le personnel du SAMU de Périgueux redoute la période entre Noël et le jour de l'An où les cabinets médicaux seront fermés en nombre. Le personnel des hôpitaux est à bout et l'ampleur de la situation dépasse le SAMU qui n'arrive plus à faire face.

À Sarlat, la situation est critique alors que le service d'urgence cumule maintenant plus de 50 jours de fermeture depuis juin. A l'échelle du département ce sont plus de 60 séquences dégradées de 12 à 48h qui sont intervenues. Cet abandon dramatique des hôpitaux par l'État, en particulier dans les zones rurales, prive des milliers de Françaises et Français de ce service public essentiel qu'est la santé.

Les fermetures, même temporaires, sont un drame pour les patient-es, en particulier dans les départements ruraux comme la Dordogne où la médecine de ville et la médecine spécialisée ont déserté, affaiblissant considérablement l'offre de soins.

Cette situation de crise inédite vient accentuer les inégalités territoriales d'accès aux soins, alors qu'il manquerait déjà 194 médecins en Dordogne et pas moins de 6000 médecins généralistes dans les meilleurs cas. Elle contraste avec les déclarations de l'ex-ministre chargée des Collectivités territoriales, Caroline Cayeux, qui, en déplacement en Dordogne en septembre dernier, affirmait droit dans les yeux à l'Association des Maires Ruraux de France sa « volonté qu'il n'y ait aucun territoire oublié de la République ». Pourtant, durant plusieurs jours, l'intégralité des 400 000 habitants de la Dordogne se sont retrouvés en sans-aucun service d'urgence ouvert. Nous n'acceptons pas ce mépris !

Ce n'est pas seulement un manquement aux engagements du Gouvernement de redresser l'hôpital public, c'est une atteinte grave à notre droit fondamental à la santé, garanti par l'article L1411-1 du code de la santé publique. Le Gouvernement est dans l'obligation de mener une politique de santé qui garantisse la continuité du service public hospitalier et l'accès à la santé pour toutes et tous dans la dignité. De quelle dignité parle-t-on lorsque des patients se retrouvent plusieurs jours sans un brévier d'attente de lits disponibles ?

Insolent recent du budget de l'Etat et de la Sécurité sociale pour 2023 aurait pu être l'occasion de mettre en place un véritable plan d'urgence pour l'hôpital public. Mais c'est un énorme rendez-vous manqué pour le Gouvernement, qui a préféré balayer d'un revers de main les propositions portées par la NUPES, démocratiquement élue, avec l'usage de l'article 49.3 de la Constitution pour faire approuver de force son budget low-cost.

Présenté comme « ambitieux », le budget de l'Etat pour 2023 est, en effet, le 2ème budget le plus austère depuis les services publics de ces 20 dernières années. Rien que pour les établissements de santé, l'absence de compensation de l'inflation va engendrer une baisse de budget allant jusqu'à 1 milliard d'euros pour 2023. D'une main, des lettres pour l'hôpital, de l'autre, le bâton du 49.3 pour faire passer la pilule.

Jusqu'où ira le président de la République dans son entreprise de démantèlement systématique et organisé de notre système de santé ? Ce culte de la privatisation sacrifie le droit fondamental de l'accès aux soins sur l'autel de la rentabilité. Pourtant, depuis des années, les alertes de toute part se multiplient. Pénurie de personnel soignant, conditions de travail dégradées, urgences au bord de l'effondrement... L'hôpital est à la dérive et c'est le résultat de 30 ans d'une destruction volontaire du service public de la santé, qu'Emmanuel Macron et ses gouvernements n'ont fait que renforcer.

La santé est un bien commun qui ne peut être soumis aux diklats des lois du marché. Nous devons enfin partir des besoins de la population et mettre en place un plan d'investissement structuré pour sauver notre système de santé. Et cela ne peut se faire sans le recrutement massif de personnel soignant et sans la revalorisation des salaires de celles et ceux qui, chaque jour, prennent soin de nous et entretiennent notre société en vie pendant la pandémie.

Etude menée par l'Observatoire des Maires Ruraux de France sur la santé territoriale au 1^{er} Septembre 2022.
Texte L1411-1 issu de la responsabilité de l'Etat Asses Département des prisons de santé. Ces derniers n'ont "garanti" la continuité thérapeutique de la santé, la sécurité et l'équilibre de l'ensemble de la population, en tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et sociologiques de chaque territoire, afin de garantir à chaque personne un accès à la santé.

Malgré cet ultime passage en force autoritaire, nous réaffirmons donc que chaque fois que le Gouvernement s'enfoncera un peu plus dans le démantèlement de l'hôpital, il nous trouvera sur son chemin, à l'Assemblée nationale, au Sénat et dans la rue, pour défendre les services publics et remettre le soin au cœur de nos préoccupations.

Ne perdons jamais cette référence que nous avons bâtie collectivement : un service public de la santé, financé par la solidarité nationale, au service de tout le monde, quel que soit son lieu de vie, quel que soient ses moyens.

Sébastien Peyrovié, député de la 4^{ème} circonscription de Dordogne



Marie-Claude Vancelles, sénatrice de Dordogne



Pascalie Marzin, députée de la 1^{ère} circonscription de Dordogne



Serge Mériel, sénateur de Dordogne



Cérémonies de vœux 2023

Après deux années d'absence, les cérémonies de vœux s'égrainent tout au long du mois de janvier. Quel plaisir de retrouver ce temps convivial ! Je ne peux malheureusement pas assister à chacune de celles où je suis conviée, mais à chaque fois que je le peux je me rends avec enthousiasme à ces événements où les élus expriment sans concession leurs craintes, espoirs et projets pour 2023.



Visite officielle - Service national universel

Lundi 9 janvier, je participais à l'échange avec la secrétaire d'État en charge de la Jeunesse, Sarah El Haïri, venue faire la promotion du Service national universel (SNU) auprès des élèves de seconde de la cité scolaire Giraut-de-Borneil à Excideuil.



Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE:

- PROPOSITION DE RESOLUTION tendant à la création d'une commission d'enquête sur la pénurie de médicaments et les choix de l'industrie pharmaceutique française
- PROPOSITION DE RESOLUTION en application de l'article 34-1 de la Constitution, proposant au Gouvernement de sortir le système

électrique des mécanismes concurrentiels

- PROPOSITION DE LOI visant à protéger le pouvoir d'achat des aides à domicile et à favoriser l'attractivité des métiers

Lire l'intégralité des propositions de loi 2022/2023 du groupe

“
Questions écrites au
gouvernement”



Retrouvez les dernières questions écrites adressées aux membres du Gouvernement:

- Mme Marie-Claude Varailles attire l'attention de Monsieur le Ministre délégué chargé de la ville et du logement sur la situation des enfants sans-abris et sur les moyens mis en place par le Gouvernement pour y mettre un terme : [ici](#)
- Mme Marie-Claude Varailles attire l'attention de Monsieur le ministre de la Santé et de la Prévention sur le projet politique du Gouvernement pour préserver le service public de Santé français : [ici](#)

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

